

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2023

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat intercommunal de la Région de Guénange  
pour l'Eau et l'Assainissement**



<b>Les chiffres du service d'eau potable SIRGEA</b>	
<p><b><u>Territoire (hors vente en gros)</u></b></p> <p><b>16 239 habitants</b></p>	<p>4 communes desservies : 16 239 habitants desservis 6 560 abonnés</p>
<p><b><u>Exploitation</u></b></p> <p><b>En affermage par VEOLIA Eau</b></p>	<p>VEOLIA Eau a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p><b><u>Production/import</u></b></p> <p><b>443 509 m<sup>3</sup> produits</b> <b>392 069 m<sup>3</sup> importés</b></p>	<p>Le Syndicat a produit 443 509 m<sup>3</sup> en 2023 à partir de ses ressources. 392 069 m<sup>3</sup> d'eau ont été importés en 2023 depuis deux points d'achat (SMPE Fensch Moselle et Ville de Metz).</p>
<p><b><u>Distribution</u></b></p> <p><b>114,4 km de réseau</b> <b>601 244 m<sup>3</sup> consommés</b></p>	<p>Les abonnés ont consommé 601 244 m<sup>3</sup> en 2023, soit en moyenne 101 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 75,3%.</p>
<p><b><u>Export</u></b></p> <p><b>Aucun m<sup>3</sup> exportés</b></p>	<p>Aucun volume n'a été exporté hors du périmètre du service en 2023.</p>
<p><b><u>Qualité</u></b></p> <p><b>Excellente</b></p>	<p>Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur Le Syndicat est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau microbiologique et 100% au niveau physico-chimique.</p>
<p><b><u>Prix au 01/01/2024</u></b></p> <p><b>413,94 € pour 120 m<sup>3</sup> TTC</b></p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m<sup>3</sup> consommé). Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2024, 413,94 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes taxes comprises) soit une hausse de 1,43% par rapport à l'année dernière. Sur ce montant, 73,5% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 9% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes/redevances s'élèvent à 17,5%.</p>

## SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service.....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	4
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.3.1. Données globales sur le Syndicat .....	5
1.3.2. Données par commune .....	5
1.4. Les ressources en eau et les importations .....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs et les autres équipements du réseau .....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	7
1.5.3. Les compteurs .....	7
<b>2. Les faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>8</b>
<b>3. Indicateurs techniques .....</b>	<b>10</b>
3.1. Volumes mis en distribution .....	10
3.2. Volumes consommés et rendement .....	10
3.3. La qualité de l'eau.....	11
3.4. Fuites sur le réseau de distribution.....	12
3.5. Les opérations de renouvellement .....	12
3.6. Les investissements.....	13
3.7. Zoom sur les branchements en plomb .....	13
3.8. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service .....	13
3.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)...	15
<b>4. Indicateurs financiers .....</b>	<b>16</b>
4.1. Les tarifs .....	16
4.2. La facture d'eau de 120 m <sup>3</sup> .....	16
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire .....	18
4.4. Le budget annexe Eau Potable .....	19
4.4.1. Les recettes d'exploitation .....	19
4.4.2. Le financement des investissements .....	19
4.4.3. Etat de la dette du service.....	19
4.4.4. Amortissements réalisés en 2023 .....	19
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée.....	19
<b>5. Les indicateurs de performance .....</b>	<b>20</b>
5.1. Indicateurs descriptifs : .....	20
5.2. Indicateurs de performance :.....	21
<b>ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....</b>	<b>24</b>

## Préambule

---

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ✓ La nature et l'importance du service rendu ;
- ✓ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

---

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau syndical.

Le SIRGEA assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 6 560 abonnés soit environ 16 239 habitants.

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société VEOLIA Eau.

Le contrat d'affermage signé en 2016 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2028.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Assurer la gestion de l'approvisionnement en eau, le transport et la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre
- ✓ Assurer l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du fermier par le contrat, ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

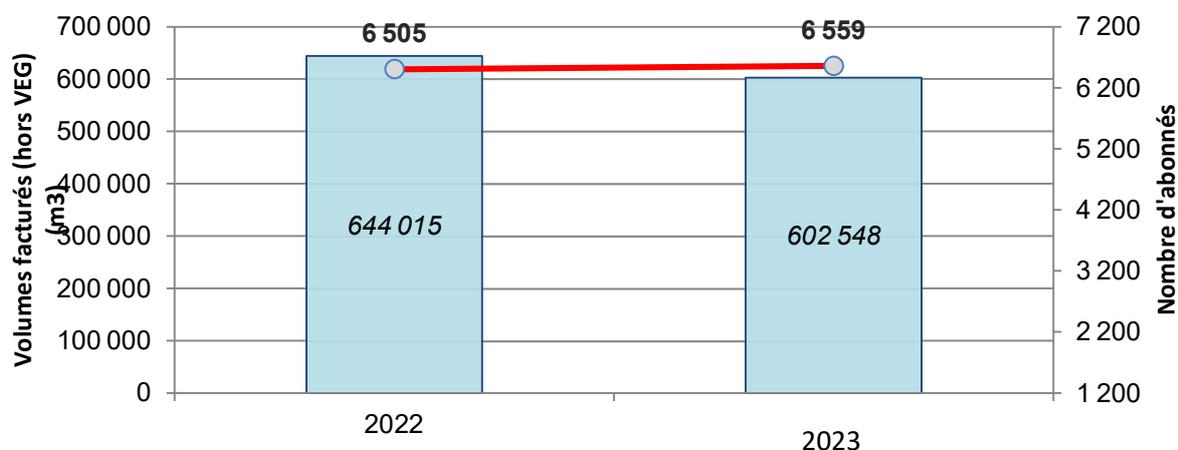
En 2023, le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

## 1.3. Les clients et les volumes facturés

### 1.3.1. Données globales sur le Syndicat

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2022	2023	Evolution (%)
<b>Nombre de clients</b>	<b>6 505</b>	<b>6 559</b>	<b>0,8%</b>
dont nombre de clients domestiques et assimilés	6 504	6 559	0,8%
dont autres services d'eau potable	1	1	0,0%
<b>Volumes facturés (hors vente en gros)</b>	<b>644 015</b>	<b>602 548</b>	<b>-6,44%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	644 015	602 548	-6,44%
dont vente à d'autres services publics d'eau potable	0	0	-
<b>Volume moyen facturé (m3/client)</b>	<b>99,0</b>	<b>91,9</b>	<b>-7,2%</b>
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>16 224</b>	<b>16 239</b>	<b>0,1%</b>

Sur l'année 2023, le nombre d'abonnés augmente de 0,8% tandis que le volume total facturé baisse, en lien avec une diminution de la consommation par client.



### 1.3.2. Données par commune

Le service public d'eau potable dessert en 2022 un total de 6 559 abonnés (hors vente en gros) qui ont consommé 601 244 m<sup>3</sup> sur la période entre les deux relèves :

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable		Evolution (%)
	2022	2023	
Bertrange	1 105	1 110	0,5%
Bousse	1 319	1 330	0,8%
Guénange	3 166	3 173	0,2%
Rurange-Lès-Thionville	915	946	3,4%
<b>Total</b>	<b>6 505</b>	<b>6 559</b>	<b>0,8%</b>

Commune	Volumes consommés Eau Potable (relève à relève)		Evolution %	Part du total consommé
	2022	2023		
Bertrange	117 396	108 245	-7,8%	17%
Bousse	130 222	116 992	-10,2%	18%
Guénange	294 354	290 773	-1,2%	46%
Rurange-Lès-Thionville	92 352	85 234	-7,7%	13%
<b>Total</b>	<b>634 324</b>	<b>601 244</b>	<b>-5,2%</b>	<b>95%</b>

Aucun volume d'eau n'a été exporté hors du périmètre du service en 2023, bien qu'une convention de vente en gros existe avec le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois.

#### 1.4. Les ressources en eau et les importations

Le Syndicat possède une ressource propre sur son territoire avec 12 puits en nappe alluviale de la Moselle sur le site de Bertrange :

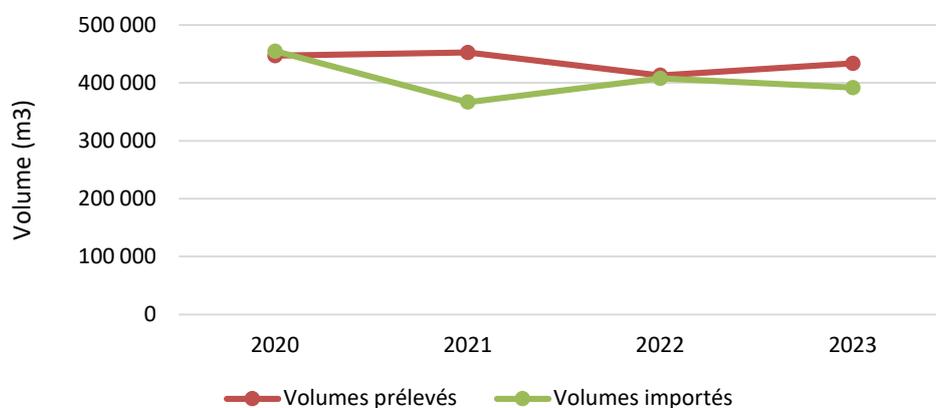
Ressources	Prélèvement autorisé (m <sup>3</sup> /j)	Filière de traitement
Puits de Bertrange	1 728 m <sup>3</sup> /j sur 24h	Chloration

La capacité nominale de production est de 1 680 m<sup>3</sup>/jour.

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient également des points d'achat en gros suivants :

Import	Volume autorisé (m <sup>3</sup> /j)	Disposition particulière de la convention
SMPE Fensch Moselle (2 points d'achats distincts)	-	Souscription obligatoire de 200 000 m <sup>3</sup>
Ville de Metz (2 points d'achats distincts)	-	Sans souscription minimum

#### Evolution des volumes produits et importés



Concernant la comparaison entre les volumes produits et les volumes importés, il est constaté pour 2023 que la part d'eau produite par les ressources propres du syndicat est légèrement plus importante que la part importée.

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs et les autres équipements du réseau

Le réseau d'eau potable comprend des réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Au total la capacité de stockage s'élève à 2 800 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	capacité en m3
Réservoir de Bousse	250
Réservoir « Veckring » de Guénange	1200
Réservoir Hêtre	950
Reprise Station Elevatoire	400
<b>Total</b>	<b>2 800</b>

Par ailleurs, un équipement de surpression (reprise de Bousse) se trouve sur la commune du même nom. Sa capacité nominale de pompage est de 60 m<sup>3</sup>/h.

L'ensemble des sites sont équipés de télésurveillance.

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2022	2023	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	114,356	114,411	0,0%
Nombre de branchements (y compris hors service)	5 672	5 707	0,6%
dont branchements en plomb	0	0	-
Taux de branchements plomb	0,0%	0,0%	-

Aucune canalisation en amiante-ciment n'est répertoriée sur le périmètre.

Aucun branchement en plomb n'est présent sur le service.

### 1.5.3. Les compteurs

Calibre du compteur	Nombre de compteurs
15 mm	6 487
20-60 mm	190
>60 mm	2
<b>Total</b>	<b>6 679</b>

Il reste 1 988 compteurs posés avant 2009.

L'âge moyen des compteurs est de 8,6 ans.

## 2. Les faits marquants de l'exercice

---

### **Ressources :**

Le suivi des concentrations en nitrates a été poursuivi en 2023 par le délégataire. Il a été constaté une diminution de la concentration de nitrates dans la bache des eaux brutes pour la 3ème année consécutive.

Suite à cette campagne, il a été observé une concentration moyenne dans cette bache eaux brutes de 36 mg/l pour l'année 2023, avec quelques dépassements au-delà de 50 mg/l sur quelques puits (puits 3 et une fois le puits 11).

Comme depuis 2 ans, le délégataire a constaté que depuis l'arrêt d'exploitation des gravières, la concentration de nitrate au niveau des puits continue à baisser. 36 mg/l en 2023 contre 37,2 mg/l en 2022.

La pluviométrie importante qu'a pu connaître le département de la Moselle durant l'année 2023 aide également à diluer cette concentration dans la nappe alluviale de la Moselle.

L'entreprise exploitante des gravières avait rencontré la commune de Guénange en fin d'année 2022 afin de présenter un projet d'exploitation sur une dernière zone près du champ captant. Le SIRGEA a maintenu son avis défavorable.

La réunion prévue par l'entreprise exploitante des gravières en 2023 afin de présenter de nouveaux éléments n'a pas eu lieu.

### **Usine de décarbonatation :**

En termes de traitement, le paramètre TH se situe à une moyenne de 19,05 °F pour l'année 2023 à la sortie de l'usine de décarbonatation, en dessous de la valeur contractuelle qui se situe à 20 °F. Pour information, la dureté moyenne de l'eau brute pour 2023 était de 35,03°F. Au cours de l'année, l'usine n'a pas connu de problème majeur.

### **Travaux d'amélioration du patrimoine réseau :**

- Au mois d'avril 2023, à l'initiative du Département de la Moselle, dans le cadre de la réfection de la route départementale au niveau de la rue des écoles traversant la commune de Rurange les Thionville, le délégataire a renouvelé 14 branchements sur 260 ml et a simplifié le réseau en ne laissant qu'une seule conduite.
- Dans la continuité de la réfection des voiries, le Département a procédé à la même opération sur la commune de Bertrange, la collectivité a réalisé au mois de mars 2023 le renouvellement de 14 branchements au niveau de la grand'rue.
- Un tronçon vétuste en DN 80 posé en "râteau" au niveau du N°32 Grand'rue a également été supprimé. Les branchements de ce tronçon ont été raccordés sur la conduite en DN 150 située de l'autre côté de la voirie.
- Au mois de septembre 2023, le délégataire a renouvelé 200 ml de canalisation DN 100 de la rue de Provence à Bousse. 21 branchements ont également été renouvelés pendant ces travaux. La réfection de voirie a été mutualisée avec la commune de Bousse, afin d'effectuer un tapis neuf sur toute la largeur de voirie.
- Le délégataire a renouvelé 3 vannes de sectionnement défectueuses sur ce chantier.
- Dans le courant de l'année, le délégataire a également renouvelé deux branchements sur l'ensemble du périmètre du syndicat.

### **Travaux d'amélioration patrimoniale de la ressource :**

Suite aux réunions du comité de pilotage, en concertation avec le délégataire, la collectivité a décidé d'entreprendre les travaux de régénération des puits 7 et 11. Ces travaux de régénération de deux puits demandés dans l'étude de l'hydrogéologue, ont été effectués le 23 Août 2023. Ces travaux ont été financés par la collectivité.

### **Les Volumes et le Rendement :**

Pour l'année 2023, le rendement de réseau reste bon malgré une baisse par rapport à 2022 (75,3% en 2023 contre 80,6% en 2022). Le nombre de fuites connaît une forte augmentation en 2023 à la fois sur les branchements et sur les canalisations. 143 fuites au total, soit + 31,2% d'augmentation par rapport à 2022.

Baisse en 2023 de 3,8% des volumes achetés puis une augmentation de 4,9% de la production d'eau par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique avec une pluviométrie mesurée plus importante en 2023, supérieure au 2 dernières années à la même période. Par contre, les volumes comptabilisés ont, quant à eux, baissé de 6,4%.

Cette baisse des volumes comptabilisés, cumulée au nombre de fuites important, explique cette baisse du rendement.

L'indice linéaire de pertes pour l'année 2023 se dégrade légèrement : 4,89 m<sup>3</sup>/km/jour.

Comme cité ci-dessus, le délégataire rencontre en 2023, une explosion du nombre de fuites. 24 fuites (contre 17 en 2022) sur des canalisations soit + de 41% d'augmentation et 63 fuites sur des branchements (contre 44 en 2022), soit une augmentation de 37,5%.

Ceci totalisant un nombre total de 143 fuites (Canalisations, branchements et compteurs)

L'année 2022 avait déjà connu une augmentation de +25,7% du nombre de fuites sur des branchements.

Presque la moitié des fuites sont localisées sur les branchements, et plus de 16% sur les canalisations en 2023, ceci traduisant une fragilité du réseau du fait de son vieillissement.

Le nombre de fuites sur canalisations repart légèrement à la hausse. Le nombre de fuites sur branchements quant à lui, atteint le plus grand nombre de fuites sur les six dernières années.

Ceci est principalement dû au vieillissement du réseau. Le délégataire rappelle l'importance de garder un taux élevé de renouvellement afin d'éviter au maximum les pertes en eau dues à ces nombreuses fuites.

Le programme préventif de renouvellement des canalisations et des branchements doit être poursuivi, de façon à améliorer puis à maintenir l'état du patrimoine. Pour mémoire, en considérant une durée de vie des conduites de 100 ans (valeur variable en fonction des matériaux, de la nature du terrain et des conditions de pose), et sans tenir compte du retard, il convient de renouveler 1% des canalisations et environ 1% des branchements chaque année pour éviter une dégradation progressive du patrimoine. 1% du linéaire correspond à environ 1144 mètres linéaires par an, et 1% des branchements correspond à 57 branchements.

Le taux d'impayés en 2023 reste très faible à 0.50%.

### **La Qualité de l'eau :**

Qualité de l'eau distribuée : 100% conforme aux limites de qualité pour le paramètre microbiologique ainsi que pour le paramètre physico-chimique.

En 2023 le délégataire a effectué plusieurs réglages sur le paramètre équilibre calco carbonique ce qui a permis de n'avoir aucune non-conformité sur ce paramètre cette année.

Polluants émergents : Suite à l'entrée dans la nouvelle réglementation de nouveaux composés, le délégataire a lancé, sans attendre la mise en place du contrôle sanitaire

obligatoire de l'ARS, des analyses sur la production et l'achat d'eau au syndicat du Fensch Lorraine et au syndicat des eaux de la région messine. Des non-conformités ont été mesurées sur l'eau produite, ainsi que sur les deux achats d'eau concernant le métabolite de pesticide Chlorothalonil R471811, mais à des valeurs très inférieures à la valeur sanitaire transitoire définie par l'Agence Régionale de Santé, donc sans restriction particulière.

Des analyses seront réalisées sur le paramètre PFAS début 2024.

### 3. Indicateurs techniques

#### 3.1. Volumes mis en distribution

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

	2022	2023	Evolution (%)
<b>Volumes prélevés</b>	<b>413 101</b>	<b>433 448</b>	4,9%
Volumes importés	407 528	392 069	-3,8%
Volumes exportés	0	0	-
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>820 629</b>	<b>825 517</b>	0,6%

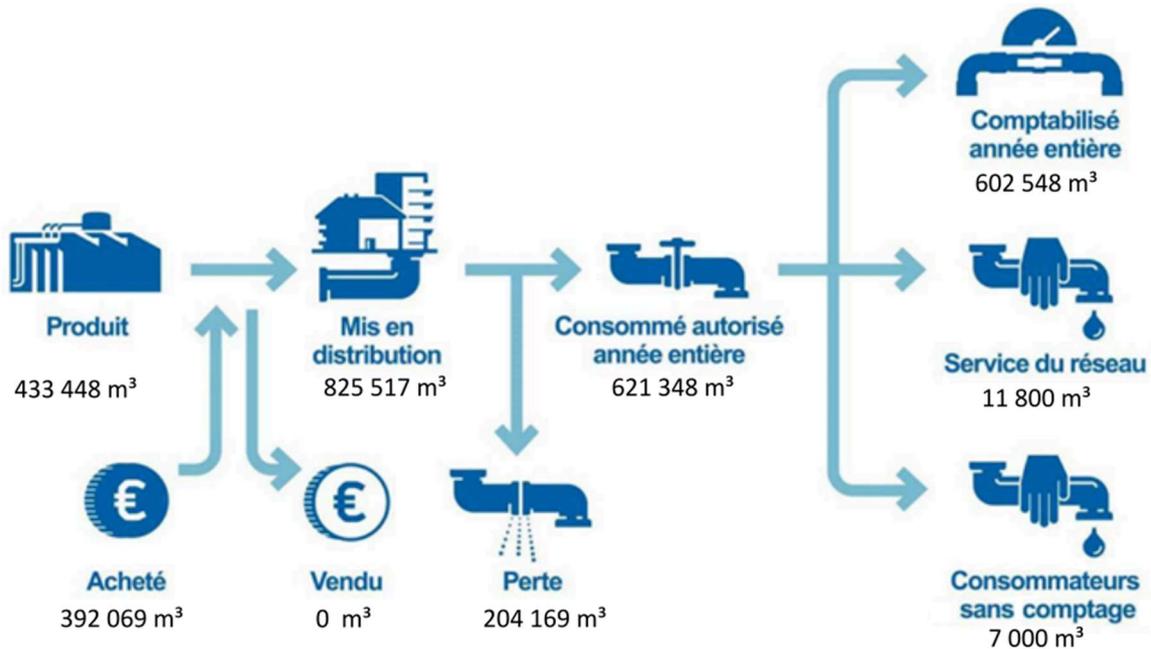
Les volumes mis en distribution sont stables en 2023 par rapport à 2022, les volumes prélevés ont augmenté de 4,9% alors que les volumes importés ont baissé de 3,8%.

#### 3.2. Volumes consommés et rendement

(chiffres ramenés sur 365 jours)

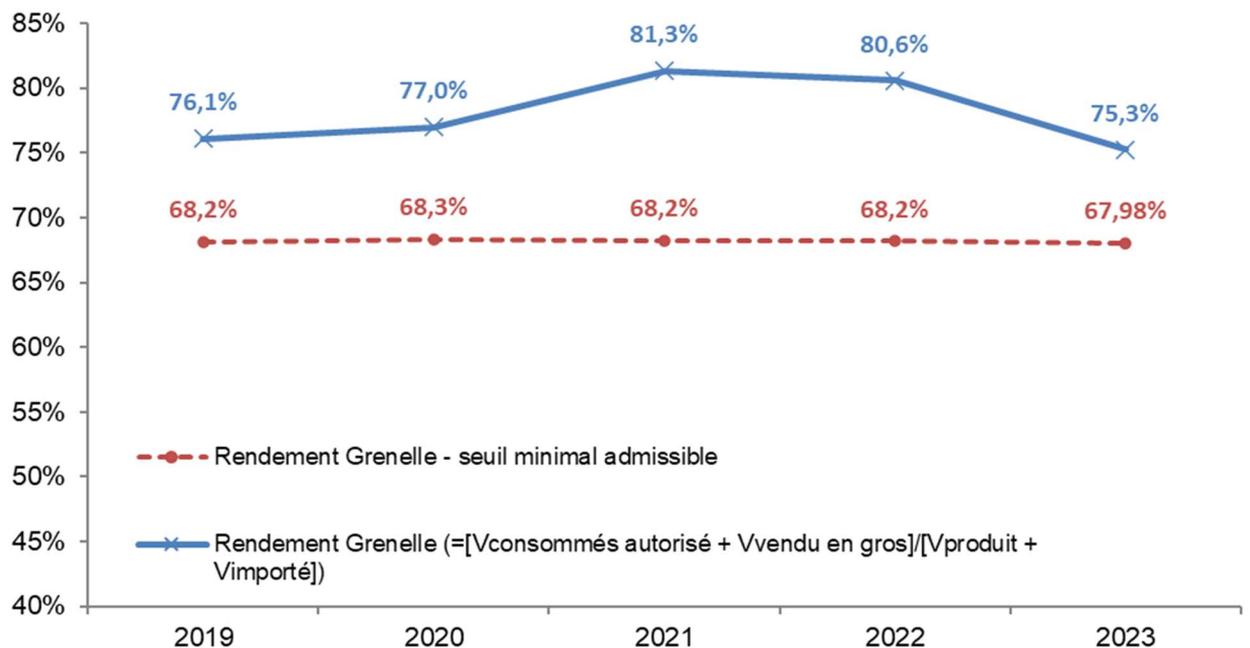
(365j)	2022	2023	Evolution (%)
<b>Volumes mis en distribution</b>	820 629	825 517	0,6%
<b>Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)</b>	644 015	602 548	-6,4%
<b>Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage)</b>	661 115	621 348	-6,0%
<b>Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)</b>	15,84	14,88	-6,1%
<b>Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)</b>	4,2	5,3	27,1%
<b>Indice linéaire de perte (m3/jour/km)</b>	3,82	4,89	27,9%
<b>Rendement Grenelle (= [Vconsommés autorisés + Vvendu en gros] / [Vproduit + Vimporté])</b>	<b>80,6%</b>	<b>75,3%</b>	-6,6%
<b>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</b>	<b>68,2%</b>	<b>67,98%</b>	-0,3%
<b>Volumes pertes (m3)</b>	159 514	204 169	28,0%

Le bilan hydraulique en 2023 est le suivant :



Les pertes sur le réseau ont augmenté de 28% entre 2022 et 2023.

Le rendement du réseau est de 75,3% (soit une perte de 6,6% par rapport à 2022). Cette valeur reste supérieure au seuil minimal fixé par la loi Grenelle.



### 3.3. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par le code de la santé publique et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de

prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

En 2023, 46 prélèvements sur l'eau distribuée ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire. Le Délégué a lui prélevé 79 échantillons (dont 82 sur les eaux brutes) suivant un programme d'autocontrôle complémentaire.

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sur l'eau distribuée sont les suivants :

ANALYSES	2023	
	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre d'analyses ARS	37	9
Nombre d'analyses non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%
Nombre d'analyses hors référence de qualité	0	0
Taux de respect références	100%	100%

L'eau distribuée en 2023 présente 100% de conformité au niveau des paramètres microbiologiques et 100% de conformité au niveau des paramètres physico-chimiques.

Par ailleurs, du fait de la présence de conduites âgées en PVC, le réseau est potentiellement exposé à la problématique du chlorure de vinyle monomère. Les analyses sur ce paramètre n'ont néanmoins révélé aucun dépassement des seuils de qualité.

### 3.4. Fuites sur le réseau de distribution

Nature intervention	2022	2023	Evolution (%)
<b>Réparation sur le réseau de distribution</b>	<b>109</b>	<b>143</b>	<b>31%</b>
<i>dont sur branchement</i>	<i>44</i>	<i>63</i>	<i>43%</i>
<i>dont sur canalisation</i>	<i>17</i>	<i>24</i>	<i>41%</i>
<i>dont sur compteur</i>	<i>47</i>	<i>55</i>	<i>17%</i>
<i>dont sur autre support</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>

### 3.5. Les opérations de renouvellement

Renouvellement des canalisations	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par le Délégué	205	50	0	160	200	25%
Total cumulé des 5 dernières années	630	680	680	715	615	

Renouvellement des canalisations	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité	435	205	195	0	440	-
Total cumulé des 5 dernières années	510	715	910	910	1 350	

En 2023, 14 branchements ont été renouvelés par la Collectivité.

En 2023, le délégataire a procédé au renouvellement de :

- sonde de niveau Puits
- analyseur de chlore réservoir de Veckring

Le délégataire a renouvelé 200 ml de canalisations en 2023.

Le délégataire a renouvelé en 2023 2 branchements et 3 vannes de sectionnement.

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2023		
	GER Électromécanique	GER Branchements isolés	Fonds de Travaux Réseaux
<b>Solde (€)</b>	31 069.93	76 629.77	9 846.54
<b>Dotation (€)</b>	154 513.24	449 096.34	80 427.53
<b>Dépenses (€)</b>	123 443.31	525 726.11	70 580.99

### 3.6. Les investissements

Il est noté dans le RAD que le programme contractuel d'investissement a été réalisé et qu'aucune nouvelle opération n'a concerné l'année 2023.

Il est indiqué dans le CARE un montant de 123 766 € pour l'année 2023, cela correspond aux redevances annuelles générées par les opérations de la décarbonatation pour 116 236 €, à la gestion patrimoniale pour 7167 €, à la sectorisation pour 214 €, et à une fontaine pour 149 €.

### 3.7. Zoom sur les branchements en plomb

Aucun branchement en plomb sur le service.

### 3.8. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

#### **Les travaux pour l'amélioration patrimoniale des installations :**

Des travaux de réhabilitation sont à prévoir à la station élévatoire de Guénange ainsi qu'au niveau des puits de Bertrange. Le délégataire préconise de réhabiliter plusieurs escaliers d'accès des puits ainsi que d'installer des rampes d'accès pour la sécurité du personnel intervenant. Suite aux travaux de l'usine de décarbonatation, il serait conseillé d'effectuer un ravalement de façade de la station élévatoire.

L'étude de vulnérabilité des installations de production d'eau potable a mis en évidence la nécessité de renforcer la protection des ouvrages (protection de l'accès à l'eau). Plusieurs travaux ont déjà été effectués en 2018 mais il reste encore quelques travaux à effectuer au niveau des puits de Bertrange. (étanchéité des capots de visite, revoir les maçonneries extérieures).

Deux puits (7 et 11) ont été régénérés en 2023. Il pourrait être envisageable d'effectuer de nouveau une régénération sur deux autres puits (Puits 4 et 12), ce qui permettrait de

pérenniser un peu plus de la moitié de la ressource actuelle. Ces puits avaient été ciblés dans l'étude hydrogéologique.

### **Les Travaux pour l'amélioration patrimoniale du réseau :**

Le délégataire préconise d'accroître le programme préventif de renouvellement de canalisations et de branchements, de façon à améliorer puis à maintenir l'état du patrimoine. Un compte fonds de travaux dédié au renouvellement de canalisations a été inclus dans le nouveau contrat pour y contribuer.

Le nombre important de fuites réparées ces dernières années par le délégataire confirme la nécessité de réaliser un programme de renouvellement ou de renforcement de canalisations vétustes.

A ce titre, le contrat prévoit un compte fonds de travaux pour réaliser des opérations de renouvellement des canalisations.

Par son expérience de l'exploitation des réseaux et suite à ses différentes interventions le délégataire a proposé à la collectivité un programme de travaux dans différentes rues du Syndicat.

Afin d'assurer une pression suffisante, le délégataire préconise la réalisation d'un surpresseur sur l'alimentation du nouveau lotissement de la Chêneraie à BOUSSE. Une autre solution proposée par le délégataire consiste à raccorder le réseau par un maillage avec l'alimentation en eau en provenance de la Société Mosellane des Eaux, ou de poser une canalisation entre le lotissement et la conduite de distribution du réservoir du Hêtre vers le réservoir de Bousse.

### **Mise en sécurité des équipements sur les installations :**

Conscients des enjeux de sécurité et de santé au travail, Veolia a engagé une campagne systématique de diagnostics sur les organes en mouvement et machines tournantes, pour l'ensemble des installations exploitées dans le cadre du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable passé avec votre collectivité.

Le délégataire a ainsi diagnostiqué les équipements concernés et évalué les éventuels travaux de mise en conformité et de sécurisation.

Plusieurs équipements électromécaniques ont été identifiés pour une remise aux normes (usine de décarbonatation, réservoir du hêtre...). Le délégataire se rapprochera de la collectivité avec une offre chiffrée pour ces travaux. A ce jour le montant estimé des travaux pour la remise aux normes serait d'environ 3000 € HT.

### 3.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		93,6 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	<b>Total Parties A et B</b>	<b>45</b>	<b>44</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	<b>Total:</b>	<b>120</b>	<b>94</b>

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,3100 €	0,3100 €
<b>Part Déléataire</b>		
Frais d'accès	67,02 €	69,12 €
Part fixe (€ HT/an)	85,26 €	87,10 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,7715 €	1,8090 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m3)	0,0815 €	0,0748 €
Redevance pollution (€/m3)	0,3500 €	0,3500 €

La part délégataire a augmenté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les tarifs de la part syndicale ont été approuvés par une délibération en date du 12 mars 2010.

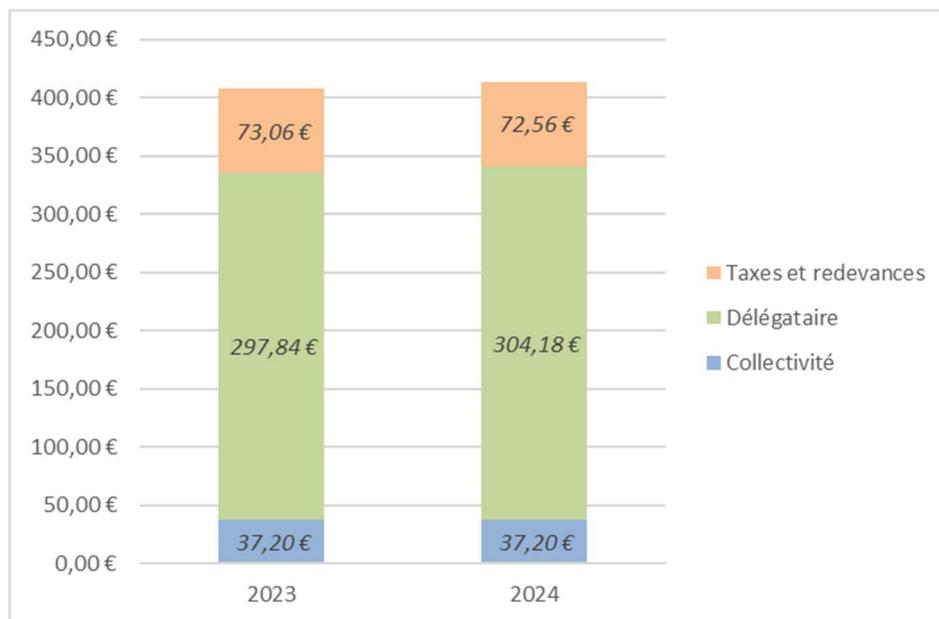
### 4.2. La facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>

	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Distribution eau</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Déléataire	85,26 €	85,26 €	87,10 €	87,10 €	2,16%
<b>Consommation</b>					
Part du Déléataire	1,7715 €	212,58 €	1,8090 €	217,08 €	2,12%
Part de la Collectivité	0,3100 €	37,20 €	0,3100 €	37,20 €	0,00%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance de prélèvement	0,0815 €	9,78 €	0,0748 €	8,98 €	-8,22%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
<b>Total HT</b>		<b>386,82 €</b>		<b>392,36 €</b>	1,43%
TVA à 5,50%		21,28 €		21,58 €	1,43%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>408,10 €</b>		<b>413,94 €</b>	<b>1,43%</b>

<b>Prix TTC au m3 (pour 120 m3)</b>	<b>3,40 €</b>	<b>3,45 €</b>	<b>1,43%</b>
-------------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m3) s'élève à 413,94 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en augmentation de 1,43%.

Les différentes composantes de la facture 120 m3 sont les suivantes :



### 4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

	2022	2023	Evolution
<b>Produits</b>	<b>2 149 821 €</b>	<b>2 296 630 €</b>	<b>6,8%</b>
Exploitation du service	1 599 815 €	1 713 206 €	7,1%
Collectivité et autres organismes publics	461 087 €	477 057 €	3,5%
Travaux attribués à titre exclusif	33 662 €	47 854 €	42,2%
Produits accessoires	55 257 €	58 513 €	5,9%
<b>Charges</b>	<b>1 825 510 €</b>	<b>1 983 624 €</b>	<b>8,7%</b>
Personnel	322 852 €	397 916 €	23,3%
Energie électrique	20 806 €	41 248 €	98,3%
Achats d'eau	311 347 €	316 660 €	1,7%
Produits de traitement	37 840 €	52 057 €	37,6%
Analyses	10 385 €	7 532 €	-27,5%
Sous-traitance, matières et fournitures	190 201 €	207 867 €	9,3%
Impôts locaux et taxes	10 420 €	5 082 €	-51,2%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	99 456 €	109 238 €	9,8%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	9 412 €	10 350 €	10,0%
<i>Engins et véhicules</i>	40 343 €	45 113 €	11,8%
<i>Informatique</i>	48 943 €	54 069 €	10,5%
<i>Assurance</i>	17 080 €	13 803 €	-19,2%
<i>Locaux</i>	22 177 €	25 794 €	16,3%
<i>Divers</i>	-38 497 €	-39 892 €	3,6%
Frais de contrôle	3 382 €	0 €	-100,0%
Ristournes et redevances contractuelles	0 €	0 €	-
Contribution des services centraux et recherche	85 748 €	100 048 €	16,7%
Collectivités et autres organismes publics	461 087 €	477 057 €	3,5%
Charges relatives aux renouvellements	106 796 €	103 022 €	-3,5%
- pour garantie de continuité du service			
- fonds contractuel	106 796 €	103 022 €	
Charges relatives aux investissements	121 924 €	123 766 €	1,5%
Charges relatives aux investissements du domaine privé (compteurs)	17 609 €	24 927 €	41,6%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	25 657 €	17 203 €	-33,0%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>324 311 €</b>	<b>313 006 €</b>	<b>-3,5%</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>81 073 €</b>	<b>78 247 €</b>	<b>-3,5%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>243 238 €</b>	<b>234 759 €</b>	<b>-3,5%</b>

## 4.4. Le budget annexe Eau Potable

### 4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2022	2023	Evolution (%)
Vente d'eau	232 435,06 €	232 730,32 €	0,13%
Exports			
<b>TOTAL</b>	<b>232 435,06 €</b>	<b>232 730,32 €</b>	

### 4.4.2. Le financement des investissements

Investissements financés	Montant total HT 2022	Montant total HT 2023
Ouvrages / réseaux	178 120,20 €	160 698,60 €

Pas de nouvel emprunt en 2023.

### 4.4.3. Etat de la dette du service

Au 31/12/2023, le capital de la dette restant dû par le Syndicat s'élève à 704 913,05 €. L'annuité payée au titre de l'exercice 2023 s'est élevée à 60 155,54 € (dont 45 764,05 € de remboursement de capital).

### 4.4.4. Amortissements réalisés en 2023

Amortissement	Montant amorti 2022	Montant amorti 2023
Ouvrages	6 378,98 €	6 378,98 €
Réseaux	125 696,97 €	125 696,97 €
Autres	-	-
Subventions	-268,81 €	-268,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 807,14 €</b>	<b>131 807,14 €</b>

Le SIRGEA indique que la Trésorerie n'a pas effectué les amortissements pour 2023 et 2024. Ceux-ci seront intégrés en 2025.

### 4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 5. Les indicateurs de performance

### 5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	16 224	16 239	0,1%
<b>D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	3,40 €	3,45 €	1,5%
<b>D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</b>	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	1	1	-

## 5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100,0%	100,0%	0,0%	
<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100,0%	100,0%	0,0%	
<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	94/120	94/120		
<b>P104.2 : Rendement du réseau de distribution</b>	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	80,6%	75,3%	-6,6% 	
<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,23	5,34	26,2%	

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	3,82	4,89	28,0%	
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,28	0,25	-10,7%	
<b>P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80,0%	80,0%	0,0%	
<b>P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	808	48	-94,1%	
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonnés(s)	0,61	1,07	75,4%	

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0%	100,0%	0,0%	
<b>P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service			-	
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,67%	0,50%	-25,4%	
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,46	0,61	32,6% 	3 réclamations

## **ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**

---

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

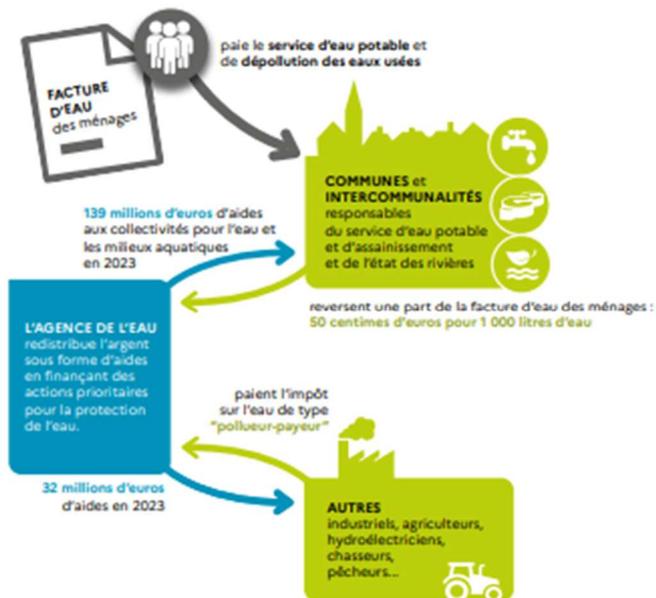
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale [peut le présenter, note d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau](#) ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vois-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



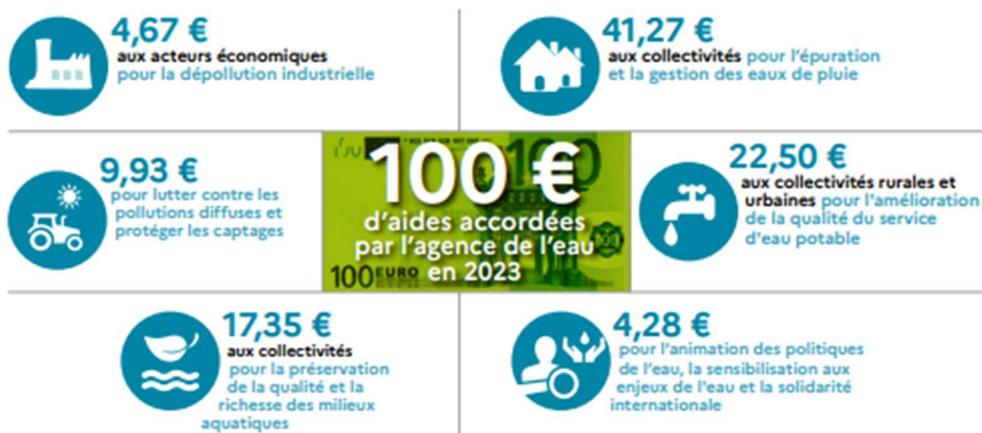
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.  
Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE**



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00  
 agence@eau-rhin-meuse.fr

**Agence de l'eau Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Rédaction : AELB-DIC - AERMA-DICOM - Avril 2024

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
 Restaurer les cours d'eau  
 Agir pour les eaux littorales  
 Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



**LES AGENCES DE L'EAU**

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>